

Décision n° 2022-1322
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 22 juin 2022
attribuant des ressources en numérotation à
la société Zoom voice communications Inc.

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Zoom voice communications Inc. reçu le 20 juin 2022, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 29 juin 2022, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 29 juin 2024, à la société Zoom voice communications Inc. (immatriculé dans l'état du Delaware aux Etats-Unis sous le numéro 7000105) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	01 89 96	ZNE Paris
Numéros géographiques	02 59 51	ZNE Nantes
Numéros géographiques	03 76 39	ZNE Lille
Numéros géographiques	03 92 24	ZNE Strasbourg
Numéros géographiques	04 12 34	ZNE Marseille
Numéros géographiques	04 23 48	ZNE Nice
Numéros géographiques	04 49 44	ZNE Montpellier
Numéros géographiques	04 51 54	ZNE Lyon
Numéros géographiques	05 25 57	ZNE Bordeaux
Numéros géographiques	05 37 10	ZNE Toulouse
Numéros polyvalents	09 73 94	Métropole
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 03 05	National

Article 2. La société Zoom voice communications Inc. acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Zoom voice communications Inc. et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 22 juin 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales